# JOURNAL OFFICIEL

### DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul> <li>1 à 12 pages</li></ul>	<ul> <li>TOGO</li></ul>	Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F     Avis de perte de titre foncier (1er et 2e insertions)

N.B. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

#### **SOMMAIRE**

#### PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

#### **DECRETS**

#### <u>2024</u>

06 mars - Décret N° 2024-015/PR portant nomination ...... 1

#### SOMMAIRE

#### PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

**DECRETS** 

## DECRET N° 2024-015/PR du 06/03/2024 portant nomination

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1er octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

#### **DECRETE:**

Article premier: Maître Pacôme Yawovi ADJOUROUVI est nommé ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté et des Relations avec les Institutions de la République.

<u>Art. 2</u>: Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

<u>Art. 3</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 06 mars 2024

Le Président de la République

Faure Essozimna GNASSINGBE